

## Le compte administratif 2023

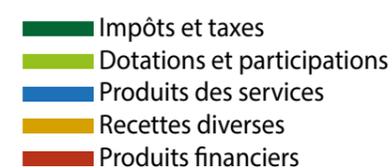
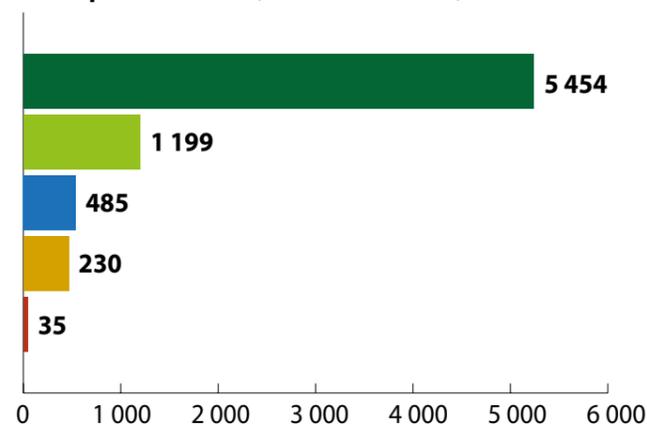
Le compte administratif reprend l'ensemble des dépenses réelles de la commune et les recettes encaissées sur un exercice budgétaire.

Pour la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante, les recettes sont de 8 088 039 € et les dépenses de 7 539 731 €. L'excédent est de 548 308 €.

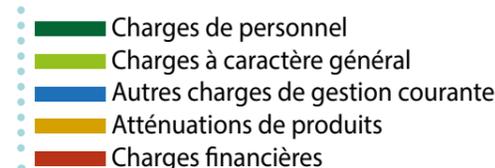
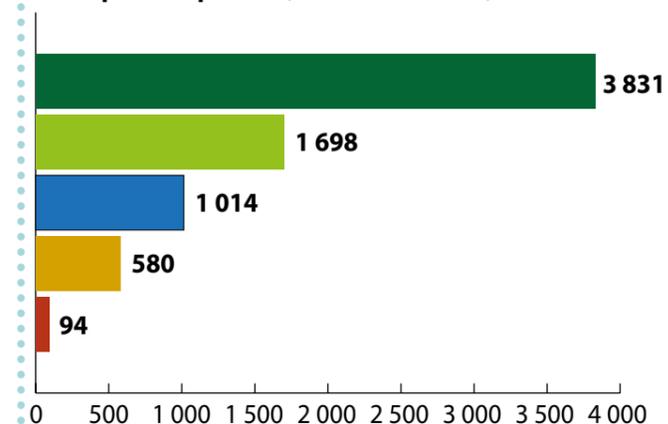
Pour la section d'investissement, les recettes sont de 3 477 845 € et les dépenses de 3 905 259 €, ce qui induit un déficit de 427 414 €.

### La section de fonctionnement

Principales recettes (en milliers d'euros)

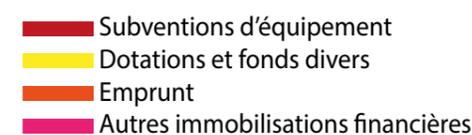
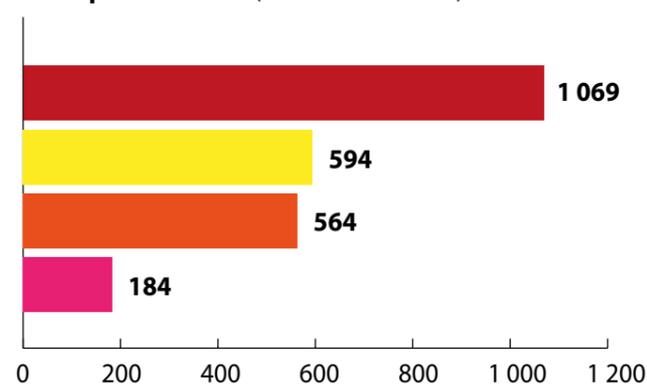


Principales dépenses (en milliers d'euros)

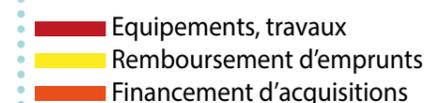
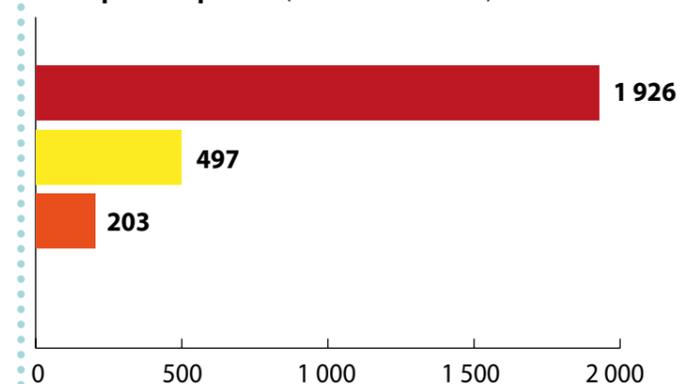


### La section d'investissement

Principales recettes (en milliers d'euros)



Principales dépenses (en milliers d'euros)



# Le budget prévisionnel 2024

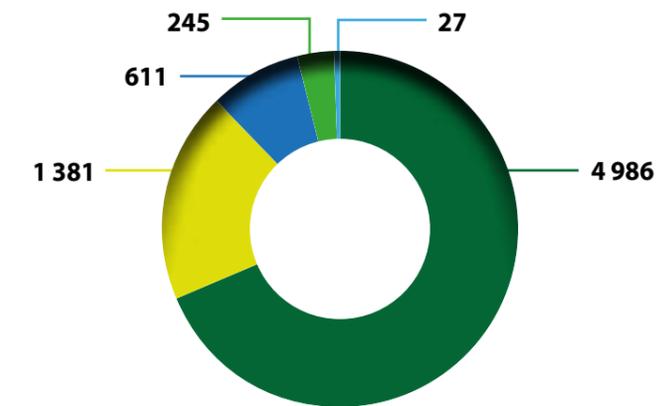
Le budget de fonctionnement s'élève à 8 507 937 € et le budget d'investissement à 5 953 526 €. Ce budget a été présenté par Jacques Lardans, adjoint aux finances, lors du conseil municipal du 28 mars 2024 et a été adopté en séance.

Il prend en compte la clôture du budget annexe « Pôle de proximité », qui avait été créé en 2017, et est réintégré au budget principal à partir de cette année.

Taxe foncière : le taux d'imposition de la commune n'augmente pas en 2024. Toutefois, chaque année, le Code général des impôts prévoit la revalorisation de la base de calcul en fonction de l'indice des prix à la consommation. En 2024, cette base augmentera de 3,9 %.

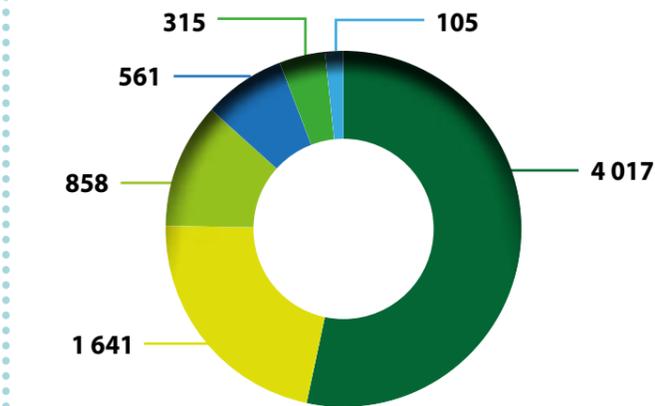
## Le budget de fonctionnement

Principales recettes (en milliers d'euros)



- Fiscalité locale directe
- Dotations, subventions, participations
- Remboursement par la Métropole
- Produits des services et du domaine
- Autres produits de gestion courante

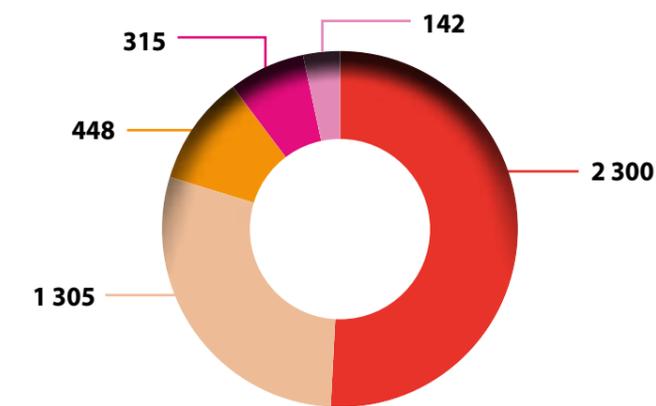
Principales dépenses (en milliers d'euros)



- Dépenses de personnel
- Charges à caractère général
- Subventions CCAS et associations
- Versement à la métropole
- Amortissements
- Charges financières

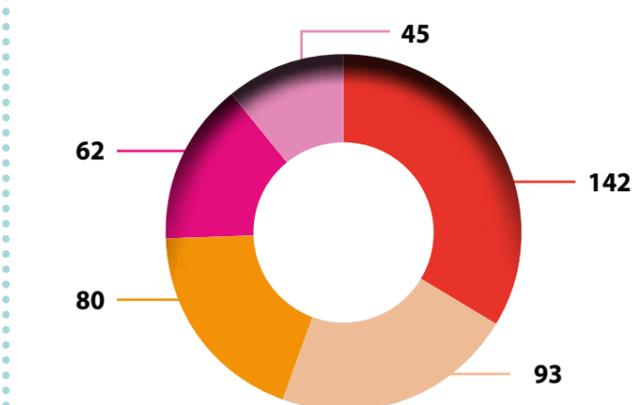
## Le budget d'investissement

Principales recettes (en milliers d'euros)



- Emprunts
- Subventions d'équipement
- Dotations
- Amortissements
- Ventes

Principales dépenses (hors projet de gendarmerie 2 500 000 euros)



- Ecoles
- Matériel
- Accessibilité
- Environnement
- Pôle de vie Bernard-Brajon

# Les principaux projets

(Crédits alloués ou restant à réaliser en 2024)



### Création d'un pôle Petite Enfance

• Études

**140 000 €**

### Nouvelle caserne de gendarmerie

**2 500 000 €**



### Groupes scolaires

- Végétalisation de la cour de l'école élémentaire Jacques-Prévert
- Etudes pour la rénovation thermique du groupe scolaire Jacques-Prévert
- Divers travaux dans les bâtiments scolaires

**204 000 €**



### Environnement

- Récupération d'eau pluviale
- Plantation d'arbres et de haies
- Jardins familiaux
- Espace Naturel Sensible du puy Giroux
- Verger conservatoire des figuiers

**55 000 €**



### Voirie

- Rue de Laubize
- Aménagement de deux parkings : rue des Granges à Romagnat et chemin de Giroux à Opme

**438 000 €**



### Accessibilité

**60 000 €**

# Le budget prévisionnel 2024 du CCAS

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, présidé par le maire, a voté le budget prévisionnel de 2024 le 2 avril 2024.

Le budget de fonctionnement s'élève à 1 145 030 € et le budget d'investissement à 473 635 €.

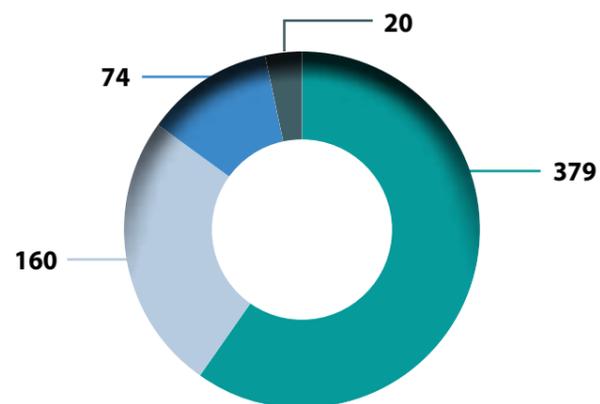
Les recettes de fonctionnement sont composées principalement d'une subvention de la commune de 379 100 €.

A noter la progression continue de cette subvention qui est nécessaire pour accompagner la montée en puissance de la politique sociale municipale.

Au sein du CCAS, le multi-accueil dispose d'un budget propre. Son fonctionnement est assuré pour plus de la moitié par une subvention de la commune (portée à 270 900 euros). Les familles participent à hauteur de 15 %. L'essentiel des dépenses de fonctionnement est affecté à la rémunération du personnel.

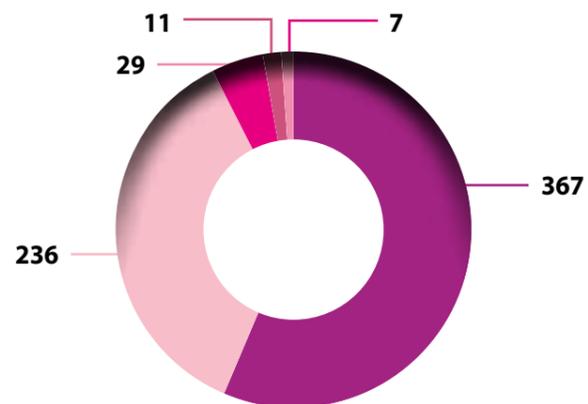
## Budget CCAS

Recettes de fonctionnement (en milliers d'euros)



- Subvention de la commune
- Produits des services
- Prestation de service (subvention Centre social/CAF)
- Autres produits de gestion courante

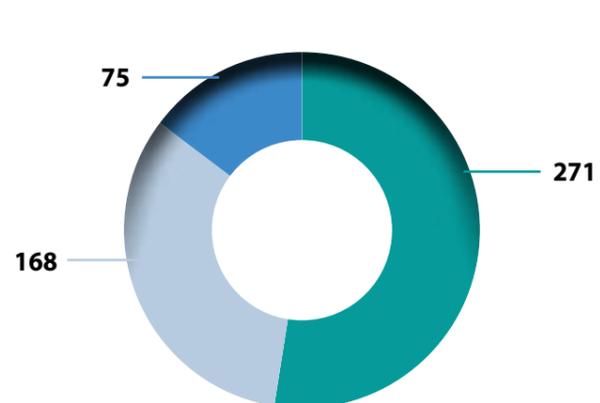
Dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)



- Dépenses de personnel
- Charges à caractère général
- Amortissement
- Aides
- Subventions aux associations

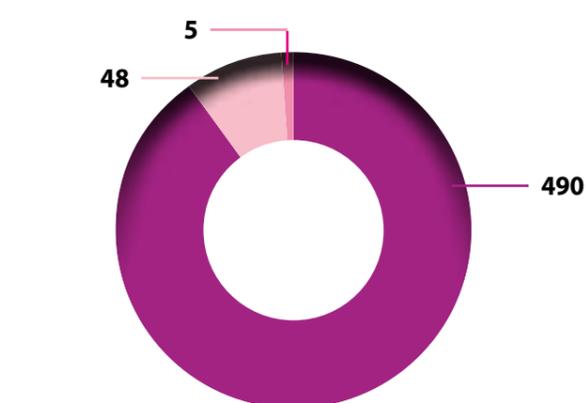
## Budget MULTI-ACCUEIL

Recettes de fonctionnement (en milliers d'euros)



- Subvention de la commune
- Prestations de services (CAF/MSA)
- Participations des familles

Dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)



- Dépenses de personnel
- Charges à caractère général
- Amortissements, dépenses imprévues

# Les subventions 2024

Lors du conseil municipal du 28 mars 2024 et du conseil d'administration du CCAS du 2 avril 2024, des subventions ont été accordées aux associations qui en ont fait la demande. Certaines associations ne demandent pas de subventions.

A ces montants, s'ajoutent, pour certaines associations, des mises à disposition de personnel, des aides en nature : salles de réunions ou de répétitions, terrains de sports, gymnases, matériels divers ou locaux à usage exclusif.

### SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

#### ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES PAR LA COMMUNE

Association	Montant (€)
AMAP de Romagnat	200 €
Amicale Laïque	670 €
ARMCA	500 €
Arverne foot fauteuil	1 000 €
ASM Romagnat Rugby féminin	11 000 €
Association Sportive Romagnatoise (ASR)	45 000 €
Association des donneurs de sang	450 €
Association des jeunes de Romagnat	500 €
Association pour la sauvegarde du site du FLEP et sa valorisation (ASSFV)	250 €
Association Romagnatoise des Artistes Locaux (ARAL)	200 €
Auvergne Mékong	250 €
Caracycle	90 €
Comité de jumelage	3 000 €
Comité des fêtes	2 000 €
Compagnie théâtrale Whit Jacobson	200 €
Coopérative scolaire Ecole élémentaire Jacques-Prévert	2 617 €
Coopérative scolaire Ecole élémentaire Louise-Michel	1 932 €
Coopérative scolaire Ecole maternelle Jacques-Prévert	2 387 €
Coopérative scolaire Ecole maternelle Louise-Michel	1 436 €
Coopérative scolaire Ecole primaire Boris-Vian	767 €
Comité social du Personnel Communal	36 000 €
Eveil romagnatois	60 500 €
FA SI LA danser	250 €
Foyer Laïque d'Education Populaire (FLEP)	14 500 €
Foyer rural d'Opme	470 €
Foyer rural Saulzet-le-Chaud (Saulzet Show)	470 €
Gym ta forme	280 €
La Pastourelle	2 000 €
Prévention routière	80 €
Les Fessous de Romagnat	250 €
LPO groupe local	350 €
Lycée enseignement adapté Opme (association sportive et foyer socio éducatif)	800 €
Office National des Anciens Combattants	50 €
Romagnat Gym	2 000 €
Romagnat Tennis Club	4 250 €
Scouts de France	400 €
Société de chasse Romagnat	600 €
Société de chasse de Saulzet-le-Chaud	300 €
Souvenirs Français	160 €
Tennis de table Romagnat	500 €
XC63	4 000 €

#### ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES PAR LE CCAS

ARSEP (Comité sourire espoir patience)	150 €
Association départementale des PEP	150 €
Croc'quete	150 €
Jeunesse au plein air	150 €